

RÉSUMÉ DE L'EXAMEN DU PROJET PAR EDC :

Projet Mardie Salt and Potash Mining/Evaporative Solar Project

Description du projet	Construction et exploitation d'une installation d'extraction et de production de sel et de potasse par évaporation solaire.
Promoteurs du projet	BCI Minerals Ltd. (« BCI »)
Pays	Australie
Catégorie du projet	A
Exportateur(s) canadien(s)	Canada Steamship Line (« CSL »)
Description des biens d'équipement et services	Soutien à l'exportation
Produit d'EDC	Financement structuré et Financement de projets
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj-mm-aaaa)	4 août 2023
Date de signature (jj-mm-aaaa)	4 octobre 2024

Catégorie du projet

Le projet soutient la construction et l'exploitation d'une nouvelle installation d'extraction par évaporation solaire et des infrastructures connexes (neuf bassins d'évaporation, des cristalliseurs de sel, une usine de lavage de sel, une usine de potasse, des installations portuaires, une centrale électrique au gaz, une usine de dessalement et des infrastructures d'appui) pour produire du sel et du sulfate de potasse de grande pureté sur la côte de Pilbara, en Australie occidentale. Compte tenu de l'ampleur du projet et des infrastructures associées (~140 km²), de la présence de communautés autochtones déclenchant des exigences en matière de consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ), et de la conversion d'un habitat naturel en un habitat modifié, la transaction est considérée comme un projet de catégorie A. Vous trouverez les définitions des catégories en cliquant [ici](#).

Résumé de l'examen par EDC

EDC a examiné le projet conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et aux Principes de l'Équateur. Les renseignements environnementaux et sociaux pertinents relatifs au projet ont également fait l'objet d'une divulgation préalable de 60 jours à compter du 4 août 2023 et comprenaient l'intégralité de l'étude d'impact environnemental du projet publié sur un site Web consacré au projet.

Un consultant indépendant en risques environnementaux et sociaux (CIRES) a été mandaté par le groupe de prêteurs pour analyser le projet par rapport aux normes du pays d'accueil, aux Principes de l'Équateur IV (PE IV) et aux Normes de performance (NP) de la Société financière internationale (SFI). En parallèle, EDC a effectué une

étude de comparaison semblable qui vient étayer l'information fournie par le CIREs. Les promoteurs du projet se sont engagés à corriger les lacunes relevées par rapport aux normes internationales au moyen d'engagements définis dans le temps, lesquels seront établis dans un plan d'action environnemental et social (PAES). L'Australie étant considérée comme un pays très réglementé, EDC n'a pas effectué une visite sur place, mais le CIREs a effectué deux visites sur place pour le compte des prêteurs et a fourni une mise à jour virtuelle à EDC.

EDC a conclu que, à la lumière des renseignements recueillis à ce jour et compte tenu de l'achèvement prévu du PAES conçu pour combler les lacunes relevées, le projet répond aux exigences de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et des Principes de l'Équateur applicables à des projets de catégorie A.

Résumé des principaux risques environnementaux et sociaux et facteurs d'atténuation

Le contrôle préalable d'EDC a permis de déterminer que les promoteurs du projet ont démontré une capacité adéquate à gérer leurs risques environnementaux et sociaux et ont évité et réduit les impacts de manière appropriée selon la hiérarchie d'atténuation. Le tableau ci-dessous résume les principaux risques du projet relevés ainsi que les mesures d'atténuation les plus pertinentes appliquées à chacun d'eux.

Principaux risques	Principaux facteurs d'atténuation
Présence de <u>peuples autochtones</u> déclenchant des exigences en matière de CLPE.	<ul style="list-style-type: none"> • Refonte du programme annuel d'engagement des parties prenantes de BCI afin de se concentrer sur les besoins des parties prenantes, socialisation périodique du mécanisme externe de règlement des griefs, formation de la main-d'œuvre aux questions relatives aux droits de la personne, intégration des risques relatifs aux droits de la personne dans le registre des risques du projet, rapports spécifiques aux activités de mobilisation des parties prenantes, mesures, consultation publique, consultation des peuples autochtones, consultation des personnes vulnérables, et élaboration d'un plan de gestion du patrimoine culturel et d'une initiation au patrimoine culturel en collaboration avec les peuples autochtones.
Effets potentiels <u>sur la biodiversité</u> dus à la conversion d'habitats naturels en habitats modifiés, à la consommation d'eau de mer et au rejet de saumures (solution à forte concentration de sel précipité) dans les environnements marins.	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation de référence rigoureuse de la biodiversité du biote terrestre et marin afin de bien comprendre la dynamique écologique de la zone. • Conception adaptative visant à éviter les zones à forte valeur en termes de biodiversité (communautés/habitats)

	<p>benthiques, zones de mangrove, eaux intérieures et intertidales), ainsi que pour maximiser l'utilisation des vasières nues préalablement perturbées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dilution des saumures avec de l'eau de mer pour réduire la concentration en sel des saumures avant leur rejet.
--	--

Documentation examinée

Voici une liste indicative des principaux documents examinés, conformément à la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale actuelle :

1. Rapport de contrôle préalable relatif aux incidences environnementales et sociales (Ramboll, juin 2022)
2. Addendum environnemental et social (Ramboll, mars 2023)
3. Politique relative à l'évaluation environnementale et sociale des projets (Northern Australia Infrastructure Facility, 2021)
4. Politique de communication avec les actionnaires (BCI, novembre 2022)
5. Politique de dénonciation (BCI, août 2022)
6. Politique de gestion des risques (BCI, mars 2023)
7. Politique relative à la gestion du personnel (BCI, juillet 2022)
8. Politique relative aux droits de la personne (BCI, août 2022)
9. Policy en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (BCI, mai 2022)
10. Code de conduite (BCI, juillet 2022)
11. Politique relative au patrimoine culturel (BCI, mai 2022)
12. Politique relative aux collectivités (BCI, janvier 2022)
13. Politique en matière de santé et de sécurité (BCI, août 2022)
14. Politique environnementale (BCI, janvier 2022)
15. Rapport complémentaire sur le projet Mardie optimisé (Preston Consulting, janvier 2022)
16. Document d'évaluation environnementale du projet Mardie (Preston Consulting, juin 2020)
17. Rapport de conformité 2022-2023 du projet Mardie (BCI, mai 2023)
18. Projet Mardie optimisé (Environmental Protection Authority [EPA] de l'Australie, juin 2023)
19. Mise à jour du projet de sel et de potasse de Mardie et du scénario de base (BCI, juin 2023)
20. Évaluation par EDC à l'aide de l'outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT) et des habitats essentiels touchés par le projet Mardie

Autres documents justificatifs et sources d'information pertinents :

1. Appels pour les séances de questions-réponses avec les représentants des questions environnementales et sociales de BCI, des organismes de crédit à l'exportation (OCE), du CIRES et de Mardie.
2. Visite du site du CESI pour le compte des prêteurs (15 et 16 mars 2021 et 10 et 11 mai 2022).

Normes environnementales et sociales applicables de la SFI utilisées par EDC (en plus des exigences du pays d'accueil)

- Norme de performance 1 : Système d'évaluation et de gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Prévention et atténuation de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
- Norme de performance 7 : Peuples autochtones
- Norme de performance 8 : Patrimoine culturel

Lorsque nécessaire, EDC a également examiné les aspects pertinents des Lignes directrices générales de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS), des Lignes directrices ESS sur l'exploitation minière, des Lignes directrices ESS en matière de transport et de distribution d'électricité et des Lignes directrices ESS en matière de ports et de terminaux.